



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

LE BUDGET 2011 DE VAL-DAVID

Val-David, le 21 décembre 2010 - À l'issue d'un processus de consultation où la participation citoyenne a été remarquable, la Municipalité du Village de Val-David adoptait hier soir son budget pour l'année 2011.

Dans l'ensemble, le budget subit une augmentation de 6,00 % avec une **augmentation moyenne du compte de taxes de 4,0 %**, la différence provenant des nouvelles constructions et autres revenus.

Cependant, en incluant les compensations et les frais tarifés des divers services, l'augmentation du compte de taxes d'une résidence de 175 000 \$ (valeur moyenne des maisons) augmente de 86,05 \$ avec les deux services (aqueduc et égout), de 69,05 \$, avec le service d'aqueduc seulement et de 76,35 \$ sans service, soit une augmentation de 4,80 % pour cet exemple particulier.

Rappelons qu'en cours d'exercice, la Municipalité avait été obligée de procéder à une restructuration importante de son budget 2010 pour absorber des dépenses de 220 000 \$ non inscrites à son budget initial. Le budget 2011 en est donc affecté d'autant.

De plus, les citoyens pourront régler leur compte de taxes en quatre versements plutôt que trois, une modalité demandée depuis des années.

Par ailleurs, le Conseil municipal a adopté un programme triennal d'immobilisations prévoyant des dépenses sur trois ans de près de 7 000 000 \$, essentiellement pour se donner les moyens de mieux entretenir son patrimoine et d'assurer le maintien de la qualité de vie de ses citoyens. Madame la mairesse a cependant tenu à préciser que tous les projets d'infrastructures feront l'objet d'intensives recherches de subventions et que tous les emprunts nécessaires sont conditionnels à l'approbation des citoyens.

Parmi les points saillants de ce budget, on remarque :

- une augmentation de la **taxe foncière** de moins d'un cent (0,0096 \$), soit 1,6 %, qui passe de 0,585 \$ à **0,5946 \$** du 100 \$ d'évaluation;
- une diminution de la **taxe spéciale aqueduc** d'un peu plus d'un demi cent et demi du 100 \$ d'évaluation (0,0156 \$);
- une augmentation de la **taxe spéciale égout** d'à peine un demi cent du 100 \$ d'évaluation (0,0004 \$);
- une augmentation de la **taxe foncière pour la sécurité publique** de 5,39 % (0,0082 \$);
- le tarif pour les résidences desservies par l'aqueduc passe de 105 \$ à 125 \$, celui de l'égout passe de 110 \$ à 115 \$ et celui des matières résiduelles passe de 188 \$ à 212 \$. Ces nouveaux tarifs reflètent tout simplement les coûts réels de ces services; et,
- au chapitre des nouveautés, l'implantation d'une compensation de 20 \$ par fiche d'évaluation pour couvrir une partie des frais du service de Sécurité incendie, la différence étant absorbée par les revenus de la taxe foncière générale.

On estime qu'il s'agit d'un budget et d'un PTI courageux et responsables.

Documents complets disponibles sur www.valdavid.com.